



# ODPC MLEM

Pr Cécile Manaouil

[manaouil.cecile@chu-amiens.fr](mailto:manaouil.cecile@chu-amiens.fr)

Pr Frédéric Savall

- La re certification périodique ne remplace pas l'obligation triennale du DPC
- Période triennale 2020-2022 : avez-vous validé ?

# ODPC : théorie

- Organisme de DPC (ODPC)
- opérateur des programmes de DPC
- Les ODPC peuvent
  - proposer des actions de formation
  - recenser et valider les formations
- Chaque médecin a le libre choix de son ODPC pour suivre le programme qu'il a choisi
- Collecter les projets de création de formation à l'ODPC

**PREFECTURE DE LA SOMME**

GREFFE DES ASSOCIATIONS  
Arrondissement d'Amiens  
51 Rue de la République  
80020 AMIENS Cedex 9  
0322978314

Le numéro W802018249  
est à rappeler dans toute  
correspondance

**Récépissé de Déclaration de CREATION  
de l'association n° W802018249**

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

**La Préfète de la Somme**

donne récépissé à **Madame**

d'une déclaration en date du : **03 juin 2022**

faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

**ODPC DE MÉDECINE LÉGALE ET EXPERTISES MÉDICALES**

dont le siège social est situé : Service de Medecine Legale et Sociale Chu Amiens  
1 rue du Pr Christian Cabrol  
80000 Amiens

Décision prise le : **04 mars 2022**

Pièces fournies : liste des dirigeants  
Procès-verbal  
Statuts

Amiens, le 07 juin 2022

La Préfète

Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire générale de la  
préfecture de la Somme

# membres fondateurs : ODPC

- la Société française de médecine légale et d'expertises médicales (SFMLEM)
- le Collège National des Enseignants de Médecine Légale (CNEML) de médecine légale
- La Fédération Française des Associations de Médecins Conseils Experts en évaluation du dommage corporel (FFAMCE)
- Association pour l'étude de la réparation du dommage corporel (AREDOC) (comité médical)
- La Compagnie Nationale des Experts Médecins de justice (CNEMJ)
- L'Association Nationale des Médecins Conseils de Victimes d'Accident avec Dommage corporel (ANAMEVA)

# Composition ODPC



- Cécile Manaouil, présidente
- Camille Rérolle, vice-président
- Frédéric Savall, secrétaire
- Alexandre Millot, trésorier
- Eric Baccino
- Philippe Donnou
- Laurent Fanton
- Patrick Fournet
- Jean Hiquet
- Pascal Labarutias

- SFMLEM
- FFAMCE
- Collège
- AREDOC
- SFMLEM
- ANAMEVA
- SFMLEM
- CNEMJ
- SFMLEM
- FFAMCE



# les statuts

- *La parité entre le domaine de la médecine légale hospitalière et l'expertise médicale d'exercice libéral doit être assurée dans la composition du bureau.*

# Réunions de l'ODPC

- 4 février 2022 : discussion sur les membres
- 4 mars 2022 : rédaction des statuts
- 29 avril 2022 : création de l'association ODPC
- 10 juin 2022 : élection du bureau
- ouverture d'un compte (BNP)
- Assurance (MAIF)
- Création d'un logo



# ODPC



- Les ODPC doivent se faire enregistrer par l'ANDPC
- <https://www.ogdpc.fr/organismes>
- Débuté mais...



ORGANISMES DE DPC Extranet

Organisme N° 9A3T - ODPC de médecine légale et expertises médicales

# ODPC site ANDPC

Ressources financières / Gestion des conflits d'intérêts

Le budget prévisionnel de l'année N

**Budget prévisionnel concernant les charges et les produits du déclarant au titre de l'année en cours \***

Parcourir...

Aucun fichier sélectionné.

*(Pièce jointe au format PDF avec taille maximum de 20 MO.)*

La ventilation en pourcentage de l'origine des recettes de l'exercice N-1

<b>Cotisation des adhérents *</b>	0.00
<b>Inscription des professionnels de santé participants *</b>	0.00
<b>Employeurs *</b>	0.00
<b>Organismes paritaires collecteurs agréés *</b>	0.00
<b>Organisme gestionnaire du développement professionnel continu ou Agence nationale du développement professionnel continu *</b>	0.00
<b>Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux (FIF-PL) *</b>	0.00
<b>Fonds d'assurance formation de la profession médicale (FAF-PM) *</b>	0.00

# conseil scientifique de l'ODPC

- ANDP 1<sup>er</sup> septembre 2022 : information auprès des ODPC
- Garant de la qualité des actions présentées
  - Garantir des compétences scientifiques !
  - Mais aussi pédagogiques et méthodologiques ciblées
    - CV pour *apporter la preuve d'une maîtrise des méthodes de DPC et une expérience en tant que concepteur et animateur ...*
    - Liste des thématiques, programme... *dispositions mises en œuvre pour améliorer la qualité...*
  - La conception du dossier de DPC doit-elle prendre plus de temps que le travail de préparation sur le fond ?

# Fiches 105 à 107 Médecin

- Médecine légale et expertises médicales
- Fiches de cadrage relatives aux orientations pluriannuelles prioritaires 2020-2022



Fiches de cadrage relatives aux orientations  
pluriannuelles prioritaires 2020-2022

# dommage corporel et accidents médicaux : fiche 105

## Fiches d'orientations pluriannuelles prioritaires de DPC pour les professions/ spécialités

Fiche de cadrage n° 105

Médecine légale et expertises médicales

// Intitulé de l'orientation

Evaluation médico socio-économique du dommage corporel, y compris les accidents médicaux et leurs aspects juridiques

# dommage corporel et accidents médicaux : fiche 105

## Eléments de programme :

- Information et consentement
- Obligation de moyen, faute, perte de chance
- La faute d'organisation de service à l'hôpital
- La faute pénale :
  - secret médical
  - non-assistance à personne en danger ou non assistance à personne en danger
  - CBV, homicide, euthanasie
- Le dossier médical et l'accès au dossier
- les infections nosocomiales
- responsabilités médicales et spécialités médicales :
  - responsabilité de l'anesthésiste
  - responsabilité du chirurgien
  - responsabilité en chirurgie esthétique
  - responsabilité en radiologie
  - responsabilité en psychiatrie
- accidents médicamenteux, accidents liés aux vaccinations
- les barèmes
- la loi Badinter
- les régimes spéciaux de réparation et leur règles spécifiques : contaminations post-transfusionnelles, infections nosocomiales, amiante, accidents de vaccination, etc.
- les différents chefs de préjudices : patrimoniaux et extra-patrimoniaux
- critères d'imputabilité
- état antérieur : place et évaluation
- aggravation
- les grands handicapés, l'atteinte à l'autonomie et les frais futurs
- Problèmes juridiques : ce que le médecin doit savoir, la faute de la victime, la perte de chance, la prescription, la transaction, l'indemnisation
- l'assurance de personnes

# Fiche 107

- rédaction des certificats
- expertise psychiatrique et psychologique...

## Fiche de cadrage n° 107

### Médecine légale et expertises médicales

I/ Intitulé de l'orientation
<b>Constatations des dommages infligés aux personnes et lien avec la justice</b>

• 107

- les lésions par armes à feu, notions de balistique lésionnelle
- les lésions par armes blanches, par instruments contondants, piquants, tranchants, coupants
- les victimes d'agression
  
- **constatations** des agressions physiques et sexuelles : examen, prélèvements, avis spécialisés, méthodes de détection rapide du sperme, prévention des maladies sexuellement transmissibles, prise en charge psychologique, soumission chimique
- les sévices à enfants
- le syndrome du bébé secoué (SBS)
- les sévices à personnes âgées
- les névroses post-traumatiques – le syndrome subjectif des traumatisés crâniens
- particularités : les scellés
  
- **Rédaction de certificats médico-légaux** : coups et blessures, ITT, garde-à-vue, agressions sexuelles,
- les particularités (certificat remis à des tiers, de virginité, certificat pour les assurances ...)
  
- situations particulières : la conduite automobile – les conduites en état d'ivresse – le dépistage des produits stupéfiants en matière de conduite automobile
  
- états intersexuels ; transsexuels
- l'expertise médico-psychologique
- les tests psychologiques et psychométriques
- l'expertise psychiatrique pénale. L'atténuation et l'exonération de la responsabilité
- l'expertise psychiatrique au civil
  
- médecine légale pénitentiaire
- l'apprentissage au raisonnement médico-légal à partir d'expertises
- la conduite de l'expertise
- la rédaction du rapport d'expertise
  
- l'apprentissage au raisonnement médico-légal à partir d'expertises
- la rédaction d'un rapport d'expertise et la déposition aux Assises (cas pratiques)
- les relations Médecine – Justice – Police : l'éthique et la déontologie médicale des experts, le secret professionnel et les responsabilités médicales en médecine légale clinique

# Fiche 106

## Fiche de cadrage n° 106

### Médecine légale et expertises médicales

**I/ Intitulé de l'orientation**

**Recherche des causes de la mort à visée judiciaire, médicale, scientifique et de santé publique**

# orientations pluriannuelles prioritaires

- Arrêté du 7 septembre 2022 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu pour les années **2023 à 2025**
- NOR : SPRH2224090A
- Rien en légale !
- Orientations prioritaires de développement continu de politique nationale de santé s'adressant à toutes les professions
  - Orientation n° 5 : Repérage et conduite à tenir face aux violences ou suspicions de violence faites aux adultes
  - Orientation n° 6 : Repérage et conduite à tenir face aux violences ou suspicions de violence faites aux enfants

démarche

# Cheminement en résumé

- Le médecin
  - s'informe sur le catalogue des formations sur le site de l'ODPC
  - s'inscrit à une formation validée (référentiels élaborés par les CNP)
  - le CNP attribue des points pour chaque action de formation : parcours de formation labélisés
  - Obtient des attestations de conformité
  - L'Ordre va enregistrer les validations de DPC
  - l'ordre contrôle (en 2032)
- Validation tous les 6 ans

# Rôle de l'ordre

- Art. L 4022-9 CSP
- en vigueur depuis le 01 janvier 2023
- *Les ordres professionnels compétents **contrôlent** le respect par les professionnels de santé de leur obligation de certification périodique*

# Rôle de l'ordre

- Art. L 4022-9 CSP
- en vigueur depuis le 01 janvier 2023
- *Le fait pour un professionnel de santé de ne pas satisfaire à cette obligation constitue une faute susceptible d'entraîner une sanction disciplinaire*
- *+ procédure de suspension temporaire d'exercice pour insuffisance professionnelle*
- décret en attente, pas d'échéancier sur la législation

# Difficultés pratiques

- aucun DPC indemnisé en médecine légale et en expertises (?)
- colloque et congrès à la charge des inscrits ou de leur structure

# Non concerné...

→ **Vous avez réalisé des actions indemnisées**

Vous créez votre **document de traçabilité** sur le site de l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu ([ANDPC](https://www.agencedpc.fr)). Il sera transmis directement au Conseil national de l'ordre qui appréciera sa complétude lui permettant de l'enregistrer. Voici le lien pour créer votre document de traçabilité <https://www.agencedpc.fr/professionnel/>

→ **Vous vous êtes engagés dans une démarche d'accréditation qui vaut DPC car vous exercez une spécialité ou des activités à risque ([lien](#)).**

Vous créez votre **document de traçabilité** sur le site de l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu <https://www.agencedpc.fr/professionnel/>.

Un onglet est prévu pour joindre votre certificat d'accréditation qui sera transmis directement au Conseil national.

→ **Vous êtes dans un autre cas**

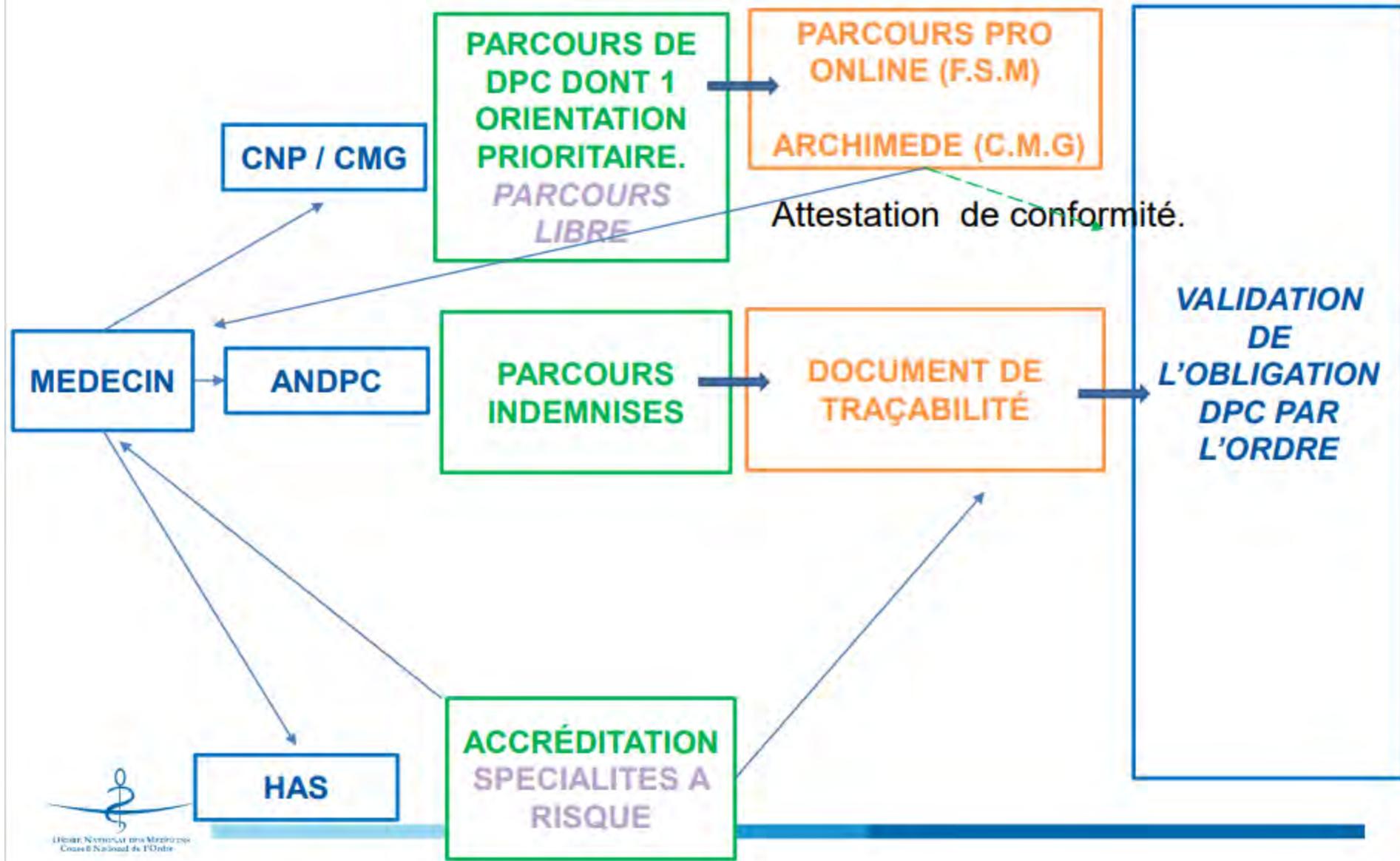
Ceci est fréquent et nous vous rappelons que le DPC indemnisé ne résume pas, loin s'en faut, toutes les possibilités d'action validant votre DPC.

Vous vous adressez alors à votre Conseil National Professionnel (CNP). Les CNP, un par spécialité, sont regroupés au sein de la Fédération des Spécialités Médicales ([FSM](#)). Pour la médecine générale, le CNP est le Collège de la Médecine Générale ([CMG](#)).

Le CNP détermine, pour chaque spécialité, un parcours de DPC estimé nécessaire par la profession, pour le maintien, l'actualisation des connaissances et des compétences et l'amélioration des pratiques. Il vous délivre l'**attestation de conformité** du parcours validant votre DPC.

La FSM et le CMG mettent à votre disposition une plateforme d'échanges :

- Pour la médecine générale : [www.archimede.fr](http://www.archimede.fr)
- Pour les autres spécialités : [http://parcourspro.online/cnp\\_fsm](http://parcourspro.online/cnp_fsm)



# parcourspro online



## Votre inscription

Les Conseils Nationaux Professionnels ont un rôle désormais essentiel dans la définition et la délivrance de l'attestation de conformité du parcours de formation. Ils doivent être présents dans la démarche du DPC chaque fois que le médecin le souhaite.

C'est pourquoi nous avons créé cette plateforme destinée à faciliter votre démarche et votre communication avec votre CNP. Pour y accéder, merci de valider ces informations.

Votre email :

Votre CNP principal :

En vue de la validation de votre DPC (plusieurs choix possibles)

- Vous avez ouvert un compte à l'agence nationale du DPC
- Vous êtes engagé dans une démarche d'accréditation des spécialités à risques
- Vous souhaitez suivre le parcours DPC proposé par votre CNP

**Je valide mes informations**



## Espace Connexion

Email

Mot de passe

[Changer/Oubli ?](#)

[> Créer un espace personnel FSM](#)

ACCUEIL FSM

CHOIX DU PROGRAMME DE DPC PAR SPECIALITÉ

ODPC



Ma sélection de programmes DPC consultés



Mon espace personnel FSM



Recherche d'un programme

## Médecine Légale et Expertises Médicales

→ Contenu en cours de rédaction.

Vous êtes médecin, pour saisir votre parcours de DPC, merci de cliquer sur le lien suivant : <https://parcourspro.online/>



Ma sélection de  
programmes DPC  
consultés



Mon espace  
personnel FSM

# parcourspro online

-  consulter et compléter mon parcours
-  exporter mon parcours (format xlsx)
-  demander validation du parcours

- pour obtenir une attestation de conformité
- sera ensuite transmise à l'Ordre par la plate-forme

# parcourspro online

- [https://parcourspro.online/prepamodif\\_pro.jsp](https://parcourspro.online/prepamodif_pro.jsp)

**Ma page personnelle**

manaouil.cecile@chu-amiens.fr

**Mon parcours**



La saisie du parcours n'est pas encore ouvert par votre CNP.

Votre CNP doit indiquer enregistrement "actif" sur les paramètres de son tableau de bord pour que vous puissiez enregistrer votre parcours.

# Difficultés en pratique de la certification des légistes

- Recenser les médecins inscrits à l'ordre en tant que légistes
- Difficulté : avoir un contact (mail) de chaque médecin diplômé
- combien de légistes ?
  - majorité de légistes UMJ IML et expert en dehors de la spécialité +++++
  - < 25 étudiants DES par an depuis 2019

# Difficultés pratiques

- pas de directives
- pas de réglementation sur l'ODPC
- Aucun budget mais déjà faire du prévisionnel...
- solliciter une adhésion à l'ODPC mais pourquoi ?

# Organiser des formations en DPC

- devenu très complexe et surtout chronophage
- Déclaration des conflits d'intérêts renouvelée de chacun...

Rendez vous en 2032 !